

Vladimir Boukovsky, Une nouvelle maladie mentale en URSS : L'opposition.

Micheline Mehanna, Psychologue clinicienne, psychanalyste.

©Revue Européenne de Psychologie et de Droit

www.psyetdroit.eu

« Il n'est pas, pour un homme sain d'esprit, écrit Boukovsky dans sa *Lettre ouverte à quelques psychiatres d'Amérique, d'Angleterre, de Hollande, du Canada et d'Israël*, datée du 28 janvier 1971, de destin plus effrayant qu'un séjour illimité dans un asile psychiatrique » (p.24).

Une nouvelle maladie mentale en URSS : L'opposition est publié en France dans la collection combats aux éditions du Seuil en 1971. Ce document exceptionnel nous plonge dans l'utilisation de l'expertise psychiatrique à des fins de répression politique. Nous y découvrons les expertises psychiatriques et les témoignages de Feinberg, Grigorenko, Gorbaneskaïa, Iakhimovitch, Borissov, Kouznetsov, Naritsa, Chimanov. Nous découvrons surtout l'Institut Serbski et les membres des commissions qui effectuent ces expertises : Les noms de Lountz et de Petchernikova sont récurrents. A l'époque, le Soviet suprême de l'URSS substitue au serment d'Hippocrate le soutien inconditionnel aux intérêts du communisme et de l'Etat.

En 2004, 33 ans plus tard, lorsque Anna Politkovskaïa dans *La Russie selon Poutine*, publie l'expertise psychiatrique du colonel Boudanov effectuée, elle aussi, à l'Institut serbski, pour dénoncer la collision de la psychiatrie et du pouvoir, nous retrouvons toujours le nom de Tamara Petchernikova. Nous y reviendrons dans un autre article.

Serment du médecin de l'union soviétique :

Approuvé par le décret du Présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. du 26 mars 1971 (Bulletin du Soviet suprême de l'U.R.S.S), 1971, n°13, p. 204

Annexe 2 p. 224.

En recevant le haut titre de médecin et en accédant à l'activité médicale, je jure solennellement :

- de consacrer toutes les connaissances et toutes mes forces à protéger et à améliorer la santé de l'homme, à soigner et à prévenir les maladies, à travailler consciencieusement là où l'exigent les intérêts de la société ;
- d'être toujours prêt à porter un secours médical, à être plein d'attention et de sollicitude envers le malade, à garder le secret médical ;
- de perfectionner constamment mes connaissances médicales et ma compétence professionnelle, de contribuer par mon travail au développement de la science et de la pratique médicales ;
- de consulter mes confrères, si les intérêts du malade l'exigent, et de jamais leur refuser de les conseiller et de les aider ;
- **d'observer et de développer les nobles traditions de la médecine nationale, de fonder tous mes actes sur les principes de la morale communiste, d'avoir toujours présent à l'esprit le haut titre de médecin soviétique et d'être toujours conscient de mes responsabilités envers le peuple et l'Etat soviétique.**

Je jure de rester fidèle toute ma vie à ce serment.

Dans son introduction à *Une nouvelle maladie mentale en URSS : l'opposition*, introduction écrite en 1971, Jean-Jacques Marie rappelle qu'en septembre 1967, Vladimir Boukovsky, né en 1942, ancien membre des Jeunesses communistes de l'URSS, est condamné à trois ans de déportation pour l'organisation d'une manifestation fin janvier 1967 pour protester contre l'arrestation d'Alexandre Guinzbourg et de Iouri Galanskov. Devant le tribunal, Boukovsky

déclare n'avoir utilisé que les droits reconnus à tout citoyen par l'article 125 : « Nous n'avons, écrit-il, pas violé la loi. Je ne regrette absolument pas d'avoir organisé cette manifestation, je considère qu'elle a atteint son but et lorsque j'aurai reconquis ma liberté, j'organiserai de nouvelles manifestations, toujours dans le respect de la loi » (p. 10). En effet, l'article 125 stipule que : « Conformément aux intérêts des travailleurs et afin de renforcer le régime socialiste, la loi garantit aux citoyens de l'URSS : a) la liberté de parole ; b) la liberté de la presse ; c) la liberté de réunion et de meetings ; d) la liberté de cortèges et de manifestations de rues ».

En 1971, Boukovsky est libéré et il rassemble un dossier sur l'utilisation de la psychiatrie à des fins de répression politique. Ce dossier, ce sont ces documents d'un intérêt historique majeur, qu'il distribue en mars 1971 et qui sont publiés sous le titre d'*Une nouvelle maladie mentale en URSS : l'opposition*. La police l'arrête le 29 mars et l'emprisonne sur le champ. Ce dossier lui vaut 7 ans d'emprisonnement et 5 ans d'exil. Avec son compagnon de cellule Seymon Gluzman, il écrit un Manuel de psychiatrie pour les dissidents. Nous consacrerons un article dans ce dossier à Seymon Gluzman. En 1976, alors qu'il est encore emprisonné, Boukovsky est échangé contre l'ancien leader communiste chilien Luis Corvalán.

Le bulletin soviétique clandestin *Chronique des événements* publie dans son numéro 8 du 30 juin 1969 une étude de six pages sur « le sort des non-conformistes, déclarés malades mentaux ». Cette étude, précise Jean-Jacques Marie, toujours dans son introduction, donne une liste des protestataires qui avaient été déclarés « irresponsables » de leurs actes en raison de déficiences mentales (p.10).

Piotr Grigorenko, né en 1906, diplômé de l'académie militaire est général de brigade lorsqu'en 1961 il adresse au comité central une lettre de protestation « contre les activités déraisonnables et parfois nuisibles au pays de Krouchtchev et de son équipe » (p. 231). Il est révoqué de son poste et accusé d'avoir prononcé un discours hostile à son pays. Le 1^{er} février 1964, il est inculqué d'activités antisoviétiques. Il est interné pendant 14 mois à l'Institut Serbski et il est ensuite exclu du parti communiste de l'URSS. Il est libéré en avril 1965. En mars 1966, il participe à une manifestation silencieuse contre la réhabilitation de Staline. En janvier 1968, il fait circuler une pétition exigeant conformément à la loi que le procès de Guinzbourg et Galanskov soit public. Il se bat pour la réhabilitation et la défense des Tatares de Crimée exilés en masse, en 1944, par Staline, et que la bureaucratie empêche de rentrer dans leur pays malgré leur réhabilitation collective. En mars 1969, il distribue avec Iakhimovitch, un tract signé de leurs deux noms, exigeant le retrait des troupes soviétiques de Tchécoslovaquie. Natalia Gorbanevskaja et Victor Feinberg, que nous retrouvons également dans ce dossier, participèrent à la manifestation organisée le 25 août 1968 par huit opposants communistes pour protester contre l'invasion de la Tchécoslovaquie.

Le même numéro de *Chronique des événements*, cité plus haut, souligne que les hôpitaux psychiatriques de type spécial où l'on interne ainsi de nombreux protestataires et opposants sont aussi réservés à des « individus coupables de crimes de droit commun graves (assassinat sauvage, viol, banditisme) commis en état de démence ou de troubles psychiques, et qui pour cette raison ne relèvent pas de la procédure judiciaire normale ». Les politiques déclarés « malades mentaux » sont mêlés à ces fous, parfois forcenés, et sont ainsi placés « dans des conditions beaucoup plus dures que celles qui sont actuellement en vigueur dans les camps et les prisons » (p.12). Dans ces hôpitaux psychiatriques de type spécial, les détenus de droit commun sont utilisés comme infirmiers.

Vladimir Boukovsky, Une nouvelle maladie mentale en URSS : l'opposition, combats, Seuil, 1971.

Introduction (Jean-Jacques Marie)

Vladimir Boukovsky

- Lettre ouverte à quelques psychiatres d'Amérique, d'Angleterre, de Hollande, du Canada et d'Israël.

Victor Feinberg

- Appel à l'organisation des Nations unies.
- Expertise effectuée à l'Institut Serbski (acte n°35).

Piotr Grigorenko

- Lettre ouverte au président du K.G.B., I. V. Andropov.
- Qui sont donc les criminels ?
- Première expertise effectuée au dispensaire de psychiatrie judiciaire de Tachkent (acte n°40).
- Nouvelle expertise effectuée à l'Institut Serbski.

Natalia Gorbanevskaia

- Lettre ouverte de V. Lachkova et T. Velikanova aux psychiatres soviétiques.
- Expertise effectuée à l'Institut Serbski (acte n°28).
- Lettres de N. Gorbanevskaia de la prison de Boutyrki.

Ivan A. Iakhimovitch

- Expertise effectuée au dispensaire de psychiatrie judiciaire de Riga (acte n°163/69).
- Expertise effectuée à l'hôpital psychiatrique de Riga (acte n°96).
- Nouvelle expertise effectuée à l'institut Serbski (acte n°33).

V.E. Borissov

- Expertise effectuée au dispensaire Skortsov-Stepanonov de Leningrad (acte n°175).

V. Kouznetsov

- Arrêt rendu dans l'affaire Kouznetsov.
- A l'hôpital du 10 novembre 1966 au 12 janvier 1967.

M.A. Naritsa

- Crime et châtement.

G.M. Chimano

- Notes de la Maison rouge.

Annexes

- 1- Articles 70-1, 190-1, et 190-3 du Code pénal.
- 2- Serment du médecin de l'Union soviétique.
- 3- Liste de médicaments administrés aux internés.
- 4- L'interrogatoire de Soldatov.
- 5- Biographies de quelques personnalités citées.

Le mécanisme des expertises psychiatriques effectuées sur les opposants est connu grâce à tous ces témoignages présents dans le dossier rassemblé par Boukovsky et en particulier à celui de Grigorenko. Celui-ci est arrêté le 7 mai 1969 à Tachkent où il était venu témoigner en faveur de dix tatars de Crimée. Grigorenko proteste contre sa détention par une grève de la faim. Comme nous le verrons, il est soumis le 18 août à une expertise psychiatrique à Tachkent. Les psychiatres de Tachkent le déclarent sain d'esprit et responsable de ses actes. On l'emmène donc à l'Institut Serbski « dont la seule raison d'être, nous dit Grigorenko, consiste à transformer en irresponsables dangereux pour la société des hommes innocents et sains d'esprit qui ont eu le malheur de déplaire au K.G.B » (p.13). Grigorenko est placé en observation pendant vingt-huit jours et le 19 novembre, il passe devant la commission d'experts.

La *Chronique des événements* remarque également que toutes les expertises psychiatriques qui ont abouti à « tenir irresponsable » tel ou tel opposant ont été menées sous la direction du « professeur » Lountz, qui exerce à l'Institut Serbski et porte le grade de colonel du K.G.B. On retrouve également le nom de Petchernikova.

Articles du Code pénal de la R.S.F.S.R (la République de Russie, principales des républiques qui constituent l'U.R.S.S) :

Annexe 1, p.223-224.

Article 70-1 : « L'agitation ou la propagande aux fins de saper ou d'affaiblir le pouvoir soviétique, ou de provoquer la commission d'infractions contre l'Etat particulièrement dangereuses, la diffusion aux mêmes fins d'assertions calomnieuses dénigrant le régime social et politique soviétique, ainsi que la diffusion, la rédaction ou la détention d'écrits de même teneur, sont punies de la privation de liberté pour une durée de six mois à sept ans, s'accompagnant ou non de la résidence forcée pour une durée de deux à cinq ans »

Article 190-1 : « La diffusion d'assertions mensongères dénigrant le régime politique et social soviétique, la diffusion systématique, sous forme orale, d'assertions mensongères dénigrant le régime politique et social soviétique, de même que la diffusion ou la rédaction sous forme écrite, imprimée ou sous toute autre forme, d'écrits de même teneur, sont punies de la privation de liberté pour une durée pouvant atteindre trois ans ou d'une amende d'un montant maximum de cent roubles ».

Article 190-3 : « L'organisation ou la participation active à des activités collectives troublant gravement l'ordre public accompagnées d'un refus flagrant d'obtempérer aux injonctions légitimes des représentants de l'autorité ou bien ayant perturbé les services des transports, des entreprises, des établissements publics ou sociaux, sont punies de la privation de liberté pour une durée de trois ans au plus, s'accompagnant ou non de la résidence forcée pour une durée d'un an au plus ou d'une amende d'un montant maximum de cent roubles ».

« Il suffit d'une décision du juge d'instruction, ajoute Grigorenko, pour qu'un individu soit soumis à un examen psychiatrique dans le scandaleusement célèbre Institut de psychiatrie judiciaire Serbski. Officiellement, cet institut dépend du ministère de la Santé de l'URSS ; mais j'ai moi-même vu, à diverses reprises, le chef du service dans lequel j'étais soumis à expertise, le professeur Lountz, arriver à son travail en uniforme de colonel du K.G.B. Il est vrai qu'il revêtait aussitôt une blouse blanche. J'ai vu d'autres médecins du même institut également vêtus de l'uniforme du K.G.B. Je n'ai pas réussi à établir la nature des liens entre ces gens du K.G.B et le ministère de la Santé » (p.17).

Toujours dans son introduction, Jean-Jaques Marie rapporte que l'hebdomadaire polonais *Tygodnik Powszechny* a, dans son premier numéro d'août 1971, critiqué « la procédure arbitraire prévue et le traitement forcé » qui « constituent un danger considérable pour les individus et autorisent tous les abus » et l'hebdomadaire précise « Du fait de la future loi, certains fonctionnaires de l'administration médicale à priver n'importe quel citoyen de sa liberté. Les traitements prévus comprennent en particulier l'électrochoc. Nous n'ignorons pas qu'il existe des moyens pour rendre fous ceux qui ne le sont pas » (p.19).

La lettre à quelques psychiatres de Boukovsky, l'appel à la commission des droits de l'homme de l'ONU de Feinberg s'adressent aux psychiatres pour leur demander s'ils acceptent que leur science, la psychiatrie, serve d'arme pour la répression policière contre ceux qui en URSS veulent utiliser les droits qui leur sont reconnus par l'article 125 de la Constitution.

Victor Feinberg (p.25-48) :

Notre gouvernement dit Feinberg dans son *Appel à l'organisation des Nations unies*, « dès l'époque de Staline, a mis au point un nouveau système destiné à éliminer ses opposants politiques, un système que n'avaient pas même imaginé ni les coryphées de l'Inquisition ni les cannibales de la terreur hitlériennes et staliniennes. Dans notre pays, la « feuille de vigne » de la psychiatrie camoufle admirablement l'emprisonnement illimité des non-conformistes » (p. 26). Les détenus politiques des camps de concentration connaissent au moins, dit-il, la date de leur libération. Ici, la détention est illimitée. Dès l'arrivée d'un détenu dans un hôpital spécial, les médecins, lors de la première visite, le placent devant l'alternative suivante : ou renoncer à ses opinions, ou rester interné jusqu'à la fin de ses jours (p.28). Feinberg rapporte les propos de la responsable de la deuxième section qui lui déclara un jour : « Votre maladie, c'est le non-conformisme » (p. 29).

Feinberg témoigne des conditions d'internement dans un hôpital psychiatrique spécial. Son témoignage recoupe celui des autres opposants : tout d'abord, les cas de passage à tabac de malades par des infirmiers, des surveillants ou des chefs de pavillons ne sont pas rares. Le passage à tabac est considéré ici, dit Feinberg, comme un phénomène normal.

Ensuite, au second rang des contraintes physiques, après le passage à tabac, il faut, dit-il, placer les injections administrées pour « actes d'indiscipline ». Les injections de sulfazine sont presque exclusivement utilisées sous forme de punition. Sous son action, la température du malade monte à 40 degrés et, pendant trois jours, tout mouvement lui est douloureux (on devine ce qu'il en est lorsqu'on en arrive à la cinquième injection, au rythme d'une tous les deux jours).

Liste des médicaments administrés aux internés :

Transmise par Boukovsky, p. 225-226

Annexe 3, p. 225-227 :

Note sur ces médicaments par le professeur agrégé Léon Schwarzenberg, p.226-227

- 1- Aminasyne
- 2- Triftasyne
- 3- Tisercine
- 4- Halopéridol
- 5- Mélipramine
- 6- Cyclodol
- 7- La sulfasyne

On recourt également comme punition à « l'enveloppement chaud et humide » : on serre le malade dans des draps humides en l'attachant sur son lit et en le ligotant à toutes forces sous les tortillons entrelacés des draps. Les draps sèchent et ensèrent le corps tout entier comme dans un étau ; souvent, le malade perd connaissance. Tout le pavillon retentit des cris du torturé. J'ai vu prescrire cet « enveloppement » chaque jour pendant dix jours d'affilée (p. 32).

En général, écrit encore Feinberg, la ration qui nous est fournie diminue à tous les échelons intermédiaires entre la marmite et nos assiettes. Dans les sections du pavillon n°2, on vole même les denrées alimentaires que les malades reçoivent dans leur colis ou commandent à leur frais au magasin intérieur de l'hôpital. Le vol est organisé par certaines infirmières qui partagent leur butin avec des infirmiers (p. 33).

Le système en place est tel que même les personnes qui ont une attitude humaine à l'égard des malades ne peuvent pratiquement leur être d'aucune aide (p. 34). Pourquoi s'interroge Victor Feinberg cette symbiose contre nature de la prison et de l'hôpital ? (p. 34) Personne, dit-il, en dehors de notre pays, n'a encore eu l'idée d'interner des individus normaux pour leurs opinions politiques (p.40).

Extraits de l'expertise sur la personne de V. Feinberg effectuée à l'Institut Serbski par G. V. Morozov, D. R. Lountz et D. L. Landau (acte n°35), p.41-48 :

« Nous, soussignés, certifions avoir examiné à l'Institut central de psychiatrie judiciaire Serbski le sujet Feinberg Victor Isaacovitch, né en 1931, inculpé, au titre des articles 190-1 et 190-3 du code pénal de la R.S.F.S.R., d'avoir troublé l'ordre public sur la place Rouge à Moscou, le 25 août 1968. L'expertise a été pratiquée à l'Institut Serbski sur mandat du parquet de Moscou en date du 3 septembre 1968, des doutes étant apparus sur la santé psychique du sujet. C'est à propos de cette affaire qu'il subit le 4 septembre 1968 une expertise de psychiatrie judiciaire au dispensaire de l'Institut Serbski, expertise qui recommanda de lui faire subir des examens à l'hôpital de l'Institut Serbski, où il se trouve depuis le 9 septembre 1968. [...].

A la section de l'Institut, sa conduite apparemment normale recouvre de l'insouciance, voire de l'indifférence envers lui-même et ceux qui l'entourent. Il fait de la gymnastique, se frictionne, lit, étudie la littérature anglaise. Le jugement critique qu'il porte sur son état et sur la situation dans laquelle il se trouve est manifestement insuffisant.

Sur la base de cet exposé, la commission conclut que Feiberg manifeste des signes accusés d'une maladie psychique sous forme d'altérations schizophréniques postprocessives du psychisme, compliquées d'un traumatisme crânien et de troubles endocriniens. Les pièces médicales l'attestent tout comme elles attestent l'existence de symptômes psychotiques aigus qui ont laissé, comme le présent examen psychiatrique l'a révélé, des altérations prolongées du psychisme, caractéristiques d'un déséquilibre schizophrénique, et qui ont pris la forme de troubles émotionnels et d'une perturbation de la pensée, ainsi que d'une profonde déperdition des processus psychiques et d'un certain affaiblissement de la mémoire, caractéristiques des traumatismes.

Ces altérations psychiques se conjuguent avec une conduite apparemment normale, le souvenir de ses anciennes connaissances, accompagné d'une appréciation critique manifestement insuffisante sur son état et sur sa conduite. Les troubles maladifs de l'activité psychique susmentionnés excluent la possibilité pour le sujet de se rendre compte de ses actes et de les maîtriser, ce qui implique que Feinberg doit être reconnu irresponsable des actes qui lui sont reprochés. Son état psychique nécessite un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique spécial ».

Piotr Grigorenko (p.49-98) :

Dans sa lettre ouverte au président du K.G.B, Grigorenko fait état d'une lettre anonyme dont il a eu connaissance à son sujet : « P.G. Grigorenko fut major général. En 1961, il organisa un groupe antisoviétique. Il a été totalement démasqué. Grigorenko a été exclu du parti communiste de l'Union soviétique et rétrogradé au rang de simple soldat ; il ne resta en liberté que parce qu'il souffre d'une maladie mentale : la schizophrénie » (p.57). « Et moi, écrit Grigorenko, on m'interna, sans jugement, à l'hôpital psychiatrique d'une prison, en se fondant sur les conclusions mensongères d'une commission d'experts spécialement composée de criminels dotés de diplômes médicaux du prétendu Institut médico-scientifique de psychiatrie judiciaire Serbski » (p.59).

« Mais cela ne vous arrange pas de me traduire devant un tribunal, précisément pour ce qui me vaut votre haine, c'est-à-dire pour ma fidélité aux idées du communisme et de la démocratie ; pour mon hostilité intransigeante au stalinisme sous toutes ses formes et dans toutes ses incarnations ; pour la lutte que j'ai entreprise contre les violations des lois et les actes arbitraires des autorités ; lutte pour faire passer dans la vie les règles, reconnues par tout le monde, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et lutte enfin pour obtenir que le citoyen soviétique puisse réellement jouir des droits inscrits dans la Constitution de l'Union soviétique » (p.62).

Au tribunal, l'expert psychiatre fit référence à la lettre de Grigorenko comme constituant une preuve évidente de sa maladie.

« Qui sont donc les criminels ? » est la plaidoirie que Piotr Grigorenko devait prononcer au procès intenté à dix représentants du peuple des Tatares de Crimée à Tachkent. Ce fut, écrit, Grigorenko dans cette plaidoirie (p.70) un génocide, le plus grand crime contre l'humanité et le décret publié le 5 septembre 1967 mentionne que les Tatares de Crimée avaient pris *souche* sur le territoire d'Ouzbékistan et d'autres républiques d'Asie centrale. Ce qui revient à un ordre voilé de ne pas les laisser partir de leurs lieux de déportation et de continuer à les

assimiler de force. Par ailleurs, le décret ne parle pas des Tatares de Crimée mais des Tatares qui « auparavant vivaient en Crimée ». Pour l'auteur de cette plaidoirie, cette dénomination est une mesure qui relève d'une politique de génocide.

Première expertise sur la personne de Grigorenko effectuée au dispensaire de psychiatrie judiciaire de Tachkent (acte n°40) le 18 août 1969, par les Professeurs Detengof, Kagan et Smirnova dans les locaux du KGB, en présence du juge d'instruction Berezovski, p. 80 – 89.

« [...], nous en venons à la conclusion suivante :

Grigorenko ne manifeste pas aujourd'hui de signes d'une affection psychique, et il n'en manifestait pas non plus pendant la période où il a commis les délits qui lui sont reprochés (deuxième semestre 1965 – avril 1969), mais il se rendait compte de ses actes et pouvait en contrôler l'exécution.

Il est donc responsable de ses actes.

[...] L'examen pratiqué sur lui au dispensaire ne permet pas de mettre en doute sa santé psychique. Un examen à l'hôpital ne permettra pas, en ce moment d'approfondir les conclusions de cet examen ; au contraire : l'âge même de Grigorenko, sa réaction profondément négative devant le séjour dans les hôpitaux psychiatriques, sa susceptibilité exacerbée, ne feraient que compliquer l'expertise».

Une nouvelle expertise est effectuée à l'Institut Serbski. Grigorenko est admis le 22 octobre 1969 et il est examiné le 19 novembre. Cette nouvelle expertise à l'Institut Serbski se réfère à celle de 1964. En effet, Grigorenko avait déjà été soumis en 1964 à une expertise à l'hôpital de psychiatrie judiciaire de l'Institut Serbski du 12 mars au 18 avril 1964. Son état psychique est caractérisé nous dit cette expertise « par ses idées de réforme visant à la refonte de l'appareil de l'Etat ». Les expertises du 17 avril 1964 concluent : « Grigorenko souffre d'une maladie psychique qui se développe sous forme paranoïaque (délire) et s'accompagne de signes d'un début d'artériosclérose des vaisseaux cérébraux. Il est irresponsable. Son état exige un traitement obligatoire dans un hôpital psychiatrique spécial» (p. 91). D'ailleurs Grigorenko a subi un traitement psychiatrique forcé jusqu'au 22 avril 1965 à l'hôpital psychiatrique spécial de Leningrad. Cette nouvelle expertise à l'Institut Serbski - effectuée par G.C. Morozov, V. M. Morozov, D. R. Lountz, Z. G. Tourbina et M. M. Maltseva - réfute donc celle de Tachkent et conclut une nouvelle fois que « Grigorenko souffre d'une maladie psychique : un développement pathologique (paranoïaque) de la personnalité, souligné par l'existence d'idées de réformes marquées par les traits psychopathiques de son caractère et l'apparition de phénomène d'artériosclérose des vaisseaux sanguins du cerveau » (p. 97). Son état psychique exige une nouvelle fois qu'il soit soumis à un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique spécial.

Natalia Gorbanevskaia (p. 99-113) :

Dans la lettre ouverte de V. Lachkova et T. Velikanova datée de novembre 1970 aux psychiatres soviétiques, on apprend que Natacha Gorbanevskaïa, traductrice et poétesse, mère de deux enfants, est internée à la prison de Boutyrki dans une cellule spéciale pour malades mentaux. Arrêtée en décembre 1969, elle fut jugée en juillet 1970 pour avoir rassemblé et diffusé des documents d'un contenu prétendument calomniateur. Cette lettre dénonce les « diagnostics psychiatriques délibérément mensongers » (p.101). L'activité des médecins psychiatres conclut la lettre « peut ainsi se transformer en l'instrument effrayant d'une anti-

médecine, c'est-à-dire d'une médecine qui tue au lieu de guérir. Rappelez-vous que l'un des préceptes les plus importants pour un médecin édicte : si tu peux venir en aide à ton malade, ne lui cause au moins aucun mal » (p. 101).

Dans l'expertise pratiquée le 6 avril 1970 à l'Institut Serbski, toujours par la même commission, à savoir G. V. Morozov, Lountz, Petchernikova et Martynenko, Gorbanevskaïa est inculpée aux termes de l'article 190-1 du Code pénal de la R.S.F.S.R et elle est reconnue irresponsable de ses actes, sur la base du diagnostic suivant : « psychopathie profonde, la possibilité d'un processus schizophrénique à évolution lente n'est pas exclue » (p. 105). Son état psychique exige que Gorbanevskaïa subisse un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique spécial.

Ivan A. Iakhimovitch (p.115-131) :

Le 1^{er} avril 1969, Iakhimovitch, né en 1931, est examiné au dispensaire de psychiatrie judiciaire de Riga. Il est inculpé aux termes de l'article 183-1 du Code pénal de la R.S.S de Lettonie. La commission conclut qu'Iakhimovitch doit subir une autre expertise de psychiatrie judiciaire à l'hôpital psychiatrique de Riga pour préciser le diagnostic et trancher le problème de la responsabilité. Cette première commission porte donc comme diagnostic préalable : « Schizophrénie avec syndromes de paranoïa ». Le 3 juin 1969 Iakhimovitch est soumis à une expertise dans les locaux du service de psychiatrie de Riga. La conclusion de cette commission n'est pas différente de la précédente : « Iakhimovitch manifeste le développement d'une personnalité psychopathique. L'Etat du malade doit être assimilé à une maladie psychique, c'est pourquoi il faut tenir Iakhimovitch pour irresponsable des actes qui lui sont reprochés. Son état nécessite un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique à régime spécial » (p. 123).

Le 10 décembre 1969, Iakhimovitch entre à l'Institut Serbski, l'exactitude des conclusions de l'expertise précédente ayant été mise en doute et il est examiné le 12 janvier 1970. Dans la commission, on retrouve Petchernikova et Lountz. La commission conclut que « Iakhimovitch est un psychopathe dont l'activité psychique laisse apparaître des signes de désarroi morbide, avec évolution pathologique paranoïaque » (p. 130). Vers 1963, précise la commission, il développe des « idées malades de réforme ». L'expertise constate que « sa conduite dans la section est extérieurement normale » (p. 130). « C'est pourquoi il faut le tenir pour irresponsable. Son état psychique nécessite un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique de type général » (p. 130).

V.E. Borissov (p.133-138) :

Borissov, né en 1942, est examiné le 11 octobre 1969 au dispensaire Skvortsov-Stepanov de Léninegrad. Il a été arrêté le 23 septembre, accusé de délits divers prévus par l'article 190-1 du Code pénal de la R.S.F.S.R. Son dossier contient l'acte d'une autre expertise effectuée du 3 décembre au 23 janvier 1965. Le diagnostic posé était « Conséquences d'une affection organique du cerveau avec syndrome schizophrénique » (p. 134). L'expertise de 1969 conclut à la même maladie et le juge irresponsable. Il a bien sûr, lui aussi, besoin d'un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique. D'ailleurs, Borissov avait déjà été soumis à un traitement forcé à partir du 30 mars 1966. Le 12 juin 1969, il est transféré à l'hôpital Skvortsov-Stepanov. La commission considère qu'il n'a aucune attitude critique à l'égard des déclarations antisoviétiques, qu'il est psychiquement malade et irresponsables des actes qui

lui sont reprochés. Il doit donc être soumis à un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique de type spécial.

V. Kouznetsov (p.139-143) :

Kouznetsov, lui aussi est accusé du délit prévu à l'article 70 du Code pénal de la R.S.F.S.R. et l'arrêt rendu le 16 juillet 1969 par le tribunal de la région de Moscou a établi qu'il avait « exprimé son mécontentement vis-à-vis du régime soviétique, disant que chez nous règne l'arbitraire et que le peuple y est opprimé » (p. 139) et il a fait circuler des samizdat qu'il entreposait chez lui. L'expertise psychiatrique judiciaire a établi qu'il souffre « depuis longtemps d'une certaine forme de schizophrénie à évolution lente, qui exclut toute possibilité de prendre conscience de ses actes et d'en être pénalement responsable » (p. 140).

Le 1^{er} novembre 1966, Kouznetsov est hospitalisé de force et transféré par la police dans un hôpital psychiatrique. Diagnostic : Schizophrénie. Puis, entre le 10 novembre 1966 et le 12 janvier 1967, on le retrouve à l'Institut Serbski. « Idées réformatrices décousues et délirantes. [...] Caractère paranoïaque de sa façon de penser » (p. 141). Diagnostic de l'Institut Serbski : « Evolution paranoïaque de la personnalité » (p. 141).

« La commission en arrive donc à la conclusion que Kouznetsov souffre d'une maladie psychique chronique : la schizophrénie (forme à évolution lente). En témoignent : les modifications progressives de la sphère émotionnelle, caractéristiques d'un processus schizophrénique, modifications qui s'accompagnent d'un aplatissement de cette sphère émotionnelle ; des perturbations de la pensée caractérisées par l'imprécision, par la rupture avec la réalité, par l'immaturation et par le caractère paralogique des jugements.

Les perturbations de la pensée et de la sphère émotionnelle se conjuguent avec des idées délirantes sur les réformes sociales et avec l'absence d'esprit critique vis-à-vis de son état et de sa situation. C'est pourquoi le malade mental Kouznetsov doit être considéré comme irresponsable des actes qui lui sont reprochés. Son état psychique nécessite un traitement forcé dans un hôpital de type spécial » (p. 143).

Avec L'Institut Serbski, une nouvelle maladie mentale voit le jour en URSS : l'opposition. Les non conformistes, ceux qui s'opposent au régime sont des malades mentaux déclarés « irresponsables de leurs actes ». Officiellement l'Institut Serbski dépend du ministère de la santé. Dans les faits, la psychiatrie est au service du KGB. Comme le dit Feinberg, le gouvernement a mis au point un nouveau système destiné à éliminer ses opposants politiques. La psychiatrie camoufle l'emprisonnement illimité des non conformistes. La maladie, c'est le non conformisme. Dans toutes les expertises effectuées à l'Institut Serbski, on découvre que le sujet a une « conduite apparemment normale », et un jugement critique insuffisant sur ses déclarations antisoviétiques. La schizophrénie à évolution lente, nouveau diagnostic de l'Institut Serbski implique que le sujet doit être reconnu irresponsable des actes qui lui sont reprochés et que son état psychique nécessite un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique spécial. Les idées de réformes apparaissent comme les idées délirantes de cette nouvelle forme de schizophrénie inventée par la psychiatrie au service de l'Etat. Les termes récurrents sont donc schizophrénie à évolution lente, syndrome de paranoïa, psychopathie profonde. D'ailleurs c'est cette normalité apparente qui n'exclut pas un processus de schizophrénie à évolution lente : cette forme de schizophrénie qui exclut toute possibilité de prendre conscience de ses actes et d'en être pénalement responsable.